

BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE



- Les 90 ans du BSC Rugby
- Léon Contie
- Un matelot blagnacais en Amérique
- Le Transall

Équipe 1927-1928

La sécurité au temps de Napoléon Bonaparte

Dès son arrivée au pouvoir, Napoléon Bonaparte restaure l'ordre dans le pays. Il crée en 1800 les préfetures de police dotées de forces impressionnantes. La gendarmerie nationale est, elle aussi, organisée en 1801. L'efficacité des services de Fouché, ministre de la police, s'appuie sur une multitude d'anonymes informateurs répartis sur toute la France.

Les membres de cette véritable «armée de l'ombre» sont parfois choisis parmi d'anciens bagnards comme le célèbre Vidocq. La principale mission des services de sécurité consiste à traquer d'innombrables bandes de hors-la-loi qui sévissent principalement dans le Sud-ouest. Elles sont en grande partie composées de jeunes déserteurs ou de réfractaires au service militaire, entrés en délinquance pour échapper, de 1793 à 1815, aux sanglants affrontements entre la France et l'Europe



◀ Thomas Christia, natif de Blagnac, Dumas et la fille Daubat préparent leur forfait. D'après Job.

entière. Le Blagnacais Thomas Marguerite Christia est peut-être l'un d'eux. Fils de Pierre, maître-valet à la ferme Laberie proche de Pinot et de Marie Demblas, il voit le jour le 26 novembre 1765. Nous ne connaissons pas les détails de son existence. Par contre, le numéro 96 du Journal du Département de la Haute-Garonne daté du dimanche 28 pluviôse an 13 (17 février 1805) nous révèle sa triste fin. En voici un extrait : «Toulouse : La Cour Criminelle Spéciale s'est occupée des affaires de sa compétence, et par arrêt du 23 pluviôse an 13, elle a condamné à la peine de mort les nommés Dumas se disant natif de



▶ Arrestation de Christia par la gendarmerie impériale.

(N.º 96.)

JOURNAL

DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE.

Du DIMANCHE 28 Pluviôse an XIII (17 février 1805.)

TOULOUSE.

La session ordinaire de la cour criminelle de la Haute-Garonne qui a commencé le 15 pluviôse an 13, a été terminée le 21. Un accusé a été acquitté par le jury; trois ont été condamnés à la peine des fers, et deux à des peines correctionnelles.

— La cour criminelle spéciale s'est occupée des affaires de sa compétence, et par arrêt du 23 pluviôse an 13, elle a condamné à la peine de mort les nommés *Dumas* se disant natif de Bayonne, *Thomas Christia* natif de Blagnac, et la nommée *Daubat* native de Tarbes, pour vol commis dans une maison de campagne avec effraction extérieure; l'arrêt a été exécuté le lendemain. *Dumas* et *Christia* avoient déjà subi d'autres condamnations pour vol, et *Anne Daubat* avoit été constamment vue à la suite de ces deux voleurs; elle-même avoit été quelquefois trouvée pendant la nuit sous des lits dans des maisons où elle s'étoit introduite furtivement, pendant que *Dumas* et *Christia* attendoient à quelque pas de là le moment où elle pourroit leur ouvrir la porte de ces maisons.

La même cour a condamné par contumace le nommé *Antoine*, enfant naturel, à la peine de mort pour assassinat prémédité, non consommé, commis sur la personne du sieur *Coste* habitant de Toulouse, faubourg S. Michel; et par arrêt rendu la veille, 23 pluviôse, les nommées *Dambrier* fille et belle-fille, du bois de Lapière, ont été condamnées à douze ans de réclusion dans une maison de force, pour vol.

— Le 11 pluviôse an 13, le premier conseil de guerre permanent de la dixième division militaire a

commune, mais hors l'enceinte de l'octroi, y sont également assujettis.

4. Tout objet soumis à l'octroi, que l'on auroit fait entrer sans déclaration et sans avoir acquitté le droit, est censé entré en fraude.

5. Sera également censé entré en fraude tout objet qu'on auroit tenté de faire entrer sans acquitter les droits.

6. Les employés de l'octroi sont autorisés à saisir tous les objets entrés, ou qu'on voudroit faire entrer en fraude.

7. Toute contravention aux articles 1, 2, 3, 4, 5 ci-dessus sera punie d'une amende égale à la valeur de l'objet entré en fraude.

En conséquence, tous les objets saisis seront vendus, s'ils ne sont retirés dans les délais et dans la forme prescrits ci-dessus.

8. Toutes les fois que la fraude aura été constatée, et que les denrées ou bestiaux n'auront pu être saisis, le propriétaire sera poursuivi pour être condamné au paiement de l'amende.

9. La valeur de l'objet saisi ou entré en fraude sans avoir pu être saisi, sera fixée de gré à gré entre le propriétaire et le directeur de l'octroi, sauf l'approbation du maire, ou à dire d'experts, au cas qu'ils ne puissent pas s'accorder.

10. sera dressé tous les mois un tableau du cours des objets soumis à l'octroi. Ce tableau sera basé sur les mercuriales.

11. Toute personne qui s'opposera à la perception de l'octroi, ou à l'exercice des fonctions des préposés, sera punie d'une amende de cinquante francs.

En cas de voie de fait, les employés en dresseront procès verbal qui sera transmis directement à l'officier de sûreté.

12. Tous propriétaires d'objets saisis en exécution de l'art. 5, qui voudront les retirer, sont tenus, 1.º de se présenter dans le délai de dix jours, s'il s'agit d'un objet non sujet à l'avarie.

2.º Dans le délai de vingt-quatre heures, s'il s'agit de bétail ou d'objets sujets à avarie;

3.º De verser entre les mains du receveur une somme égale à la valeur de l'objet saisi, en forme d'indemnité.

13. Tout propriétaire d'objets saisis, et qui prétendroit la saisie non valable, est également autorisé à les retirer dans les délais prescrits par l'art. 12; mais il sera tenu de consigner le montant du droit en sus de la valeur des objets retirés.

La valeur de l'objet saisi lui sera remboursée, dans le cas



Bayonne, Thomas Christia natif de Blagnac, et la nommée Daubat native de Tarbes, pour vol commis dans une maison de campagne avec effraction extérieure ; l'arrêt a été exécuté le lendemain. Dumas et Christia avaient déjà subi d'autres condamnations pour vol, et Anne Daubat avait été constamment vue à la suite de ces deux voleurs ; elle-même avait été quelquefois trouvée pendant la nuit sous des lits dans des maisons où elle s'était introduite furtivement, pendant que Dumas et Christia attendaient à quelques pas de là le moment où elle pourrait leur ouvrir la porte de ces maisons.»

Dans l'ignorance du parcours des condamnés par la justice révolutionnaire, consulaire ou impériale, gardons-nous bien de porter des jugements les concernant. Dix mois après l'exécution de Thomas Christia, mille cinq cents jeunes français trouvaient la mort lors de la bataille d'Austerlitz opposant la Grande Armée à la coalition austro-russe.

Jacques SICART

Dans le numéro hors série ***Blagnac et ses rues***, le texte concernant Henri ZIEGLER (page 56) a été tronqué

ZIEGLER (Boulevard Henri) C2-D3

Nommé le 7 décembre 2005.

Henri ZIEGLER (1906-1998), diplômé de l'École polytechnique et de Supaéro, il devient officier de l'armée de l'air dans le corps de l'aéronautique et est breveté pilote d'essai. Il participe aux combats de la Résistance durant la Seconde Guerre mondiale. Sous le pseudonyme de colonel Vernon, il est affecté au commandement des forces françaises libres en 1944 à Londres et est nommé chef d'état-major des forces françaises de l'intérieur auprès du général Koenig. En 1946, il entre à la compagnie aérienne Air France où il occupe entre autres le poste de directeur général jusqu'à sa démission en 1954. Après un court passage au ministère des Travaux publics et des Transports, il devient administrateur directeur général des Avions Breguet en 1956. Il met alors en pratique ses convictions européennes dans le cadre des appels d'offres pour équiper les forces de l'O.T.A.N. Ainsi naîtront le Breguet Atlantic et le Jaguar, deux types d'avions fabriqués en coopération multinationale. En 1968, il devient PDG de Sud-Aviation où il est responsable du projet franco-britannique de l'avion supersonique Concorde. Il devient président (1970-1973) de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) qui regroupait l'ensemble de l'industrie aéronautique publique française et allait devenir l'Aérospatiale en 1984. Il est le premier administrateur gérant d'Airbus Industrie de décembre 1970 à 1975, et il est l'un des principaux pères fondateurs avec Roger Béteille, Bernard Lathière et Félix Kracht. Avec eux, il va mener à bien le développement de l'Airbus A300 B, appareil à l'origine du succès planétaire d'Airbus. Il joue un rôle important dans le sauvetage de ce programme en 1969. Il est le père de Bernard ZIEGLER qui rejoint Airbus en 1972 lors de la création du département d'essai en vol dont il devient le directeur.



Concernant l'allée de la Piscine (page 15), il fallait lire : la construction de la piscine date de 1969 et non de 1989.